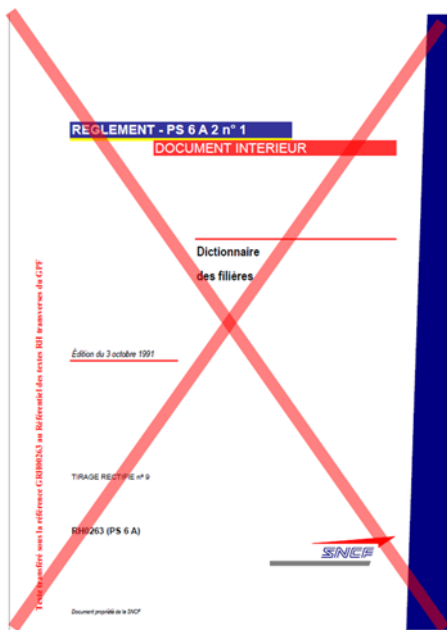


Profitant de la mise en place du Groupe Public Unifié et de l'arrêt du recrutement au Statut à partir du 1^{er} janvier 2020, la Direction ouvre des négociations sur un « nouveau pacte social ».

Parmi les sujets sur la table, la Direction entend transcrire dans l'entreprise le volet « classification/rémunération » de la Convention Collective Nationale.

Les conséquences peuvent être désastreuses !

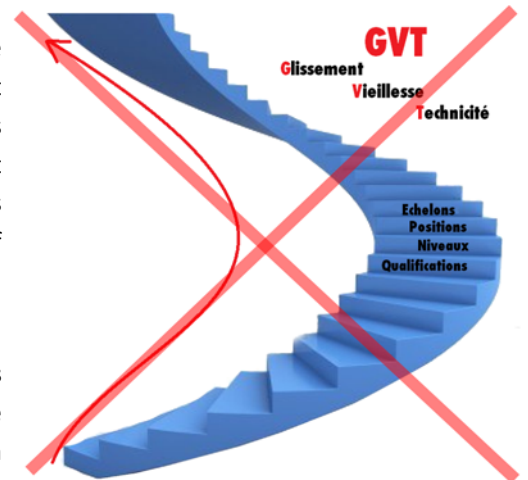


Que prévoit ce volet de la CCN ?

Une polyvalence généralisée ! Une soixantaine d'« emplois-type » en lieu et place des près de 500 métiers répertoriés à la SNCF actuellement ! C'est la fin programmée du dictionnaire des filières !

Cette polyvalence entrainera inévitablement une augmentation de productivité au détriment de la maîtrise des métiers et de la sécurité qui sont les fondements de nos emplois.

La fin du déroulement de carrière ! Le Glissement Vieillesse Technicité (avancement en échelons d'ancienneté, positions de rémunération, niveaux et qualifications) est la bête noire de la Direction depuis des années. Or dans les négociations en cours de la Convention Collective, l'UTP qui représente le patronat des Transports Publics et Ferroviaires (au sein duquel la SNCF a un poids prépondérant) a fait clairement savoir qu'il s'opposerait à tout dispositif automatique de progression. Les cheminots seront donc entièrement soumis à l'arbitraire patronal pour leur déroulement de carrière !



La Direction met tout en œuvre pour abaisser au plus bas possible les garanties sociales des cheminots, qu'ils soient du cadre permanent ou contractuels. Même pour ceux qui sont sensés continuer à bénéficier des dispositions du Statut : la Direction va tout simplement le vider de son contenu !

Nous continuerons de le répéter : il n'y a rien qui aille dans l'intérêt des cheminots dans ces réformes.

Seule une SNCF publique et intégrée et le retour au monopole d'Etat du transport ferroviaire sont dans l'intérêt des cheminots comme des usagers.